



COVID-19 : fiche d'information sur le *pooling* d'échantillons et la marche à suivre en cas de *pool* positif lors des tests répétés

Version du 18.10.2021

Le *pooling* (création d'un échantillon mixte de plusieurs personnes à tester) est prévu en cas de **tests répétés sur des personnes sans symptômes** dans les établissements de formation ainsi que sur le personnel des entreprises et des foyers pour personnes âgées. Le *pooling* est par exemple adapté pour tester des classes scolaires ou certaines parties d'une entreprise. Étant donné que la probabilité pré-test¹ est réduite et afin de préserver les ressources, les échantillons peuvent être analysés de manière groupée **à l'aide de méthodes de biologie moléculaire** (p. ex., tests PCR). La taille du *pool* dépend de la prévalence locale. Les échantillons de bords de bouche et les frottis du pharynx se prêtent bien à ces méthodes, car le virus y est présent tôt en cas d'infection. Les prélèvements dans la cavité buccale sont peu adaptés du fait de la faible charge virale qui peut y être détectée. Les frottis nasaux pour leur part ne conviennent pas, le virus n'y apparaissant que tard lors de l'infection.

Analyse d'échantillons mixtes par biologie moléculaire

Les laboratoires qui disposent d'une autorisation d'analyse du SARS-CoV-2 par biologie moléculaire peuvent procéder à des analyses d'échantillons *poolés* sous leur responsabilité. Le type de *pooling* et la validation préalable de la méthode relève de la responsabilité des laboratoires. Tous les prélèvements (p. ex., nasopharyngé, salivaire, gargarisme) autorisés pour le diagnostic moléculaire peuvent être *poolés*.

Exécution du *pooling*

En accord avec le laboratoire en charge, le *pooling* peut être réalisé sur le site du test ou en laboratoire. Les laboratoires responsables sont libres de définir eux-mêmes la stratégie de *pooling* dans le respect des critères minimaux. Un exemple est disponible ici: [Aperçu et déroulement des tests en entreprise](#) (zh.ch, en allemand).

La réalisation d'un tel échantillon mixte sur le site du test peut décharger les laboratoires et doit être menée par des personnes formées (p. ex., personnel de soins, enseignants formés). Le laboratoire doit fournir des instructions afin que toutes les étapes de préparation du *pool* pouvant influencer l'analyse soient standardisées, par exemple le volume/l'échantillon utilisé, l'homogénéisation des différents échantillons individuels et le contrôle de la qualité des échantillons. De plus, les mesures de protection en matière de sécurité biologique prévues par l'ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes doivent être respectées (port de gants, masques chirurgicaux, lunettes de protection et et si possible surblouse). L'employeur est tenu de fournir les équipements de protection. L'employé doit se conformer aux mesures de précaution. Les personnes testées doivent ainsi se laver les mains avant et après la prise d'échantillon et respecter les distances lorsqu'elles font la queue. Le *pooling* doit avoir lieu dans une pièce séparée. Après le *pooling*, les surfaces doivent être nettoyées et la pièce aérée. Les échantillons doivent être transportés vers le laboratoire dans un triple emballage, conformément aux prescriptions relatives au diagnostic médical en laboratoire. Une vidéo explicative est disponible ici: <https://assets.adobe.com/public/e61f020d-5370-414f-5c30-411aac56a806>.

¹ La probabilité d'avoir un résultat positif est faible (par rapport aux personnes symptomatiques).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être éliminés comme d'habitude et immédiatement. L'excès de bain de bouche peut être évacué de la même manière que les autres fluides corporels, soit directement dans un évier ordinaire (à condition que les récipients soient faciles à vider et l'on rince avec suffisamment d'eau; les éviers utilisés sont désinfectés, si nécessaire, après cette opération). Les déchets plastiques peuvent être mis au rebut normalement, jusqu'à une certaine quantité (20 kg par mois). Vous trouverez davantage d'informations dans les [Recommandations de la Confédération aux cantons concernant l'élimination des ordures ménagères et des déchets du secteur de la santé dans la situation extraordinaire liée au coronavirus](#).

Transport des échantillons

Les échantillons ou les échantillons groupés font partie des échantillons dits exemptés, car la probabilité qu'ils contiennent un agent pathogène est minime. Cela signifie que l'emballage doit être constitué de trois couches (récipient primaire étanche, récipient secondaire étanche avec matériau absorbant et emballage extérieur solide et rembourré). Ainsi emballés, les échantillons peuvent être transportés par la poste, une entreprise de transport ou un véhicule privé. Les données de l'expéditeur et du destinataire (nom et adresse) doivent figurer sur l'emballage extérieur, de même que la mention « échantillon humain exempté ». L'expéditeur est responsable de l'emballage correct de l'échantillon.

Incidents

En cas d'incident (p. ex., si un pot se renverse), le liquide doit être ramassé avec du papier puis éliminé. La personne doit ensuite se laver les mains et remplacer ses gants. Cinq jours après l'incident, elle doit passer un test rapide antigénique avec application par un professionnel ou un test PCR groupé.

Détermination des personnes infectées et tests suivants en cas de résultat positif dans un *pool*

Toutes les personnes testées dont les prélèvements sont contenus dans l'échantillon mixte (*pool*) testé positif doivent être convoquées afin de procéder à un prélèvement classique séparé (diagnostic individuel) si les échantillons individuels ne sont pas conservés.

S'il est nécessaire de déterminer rapidement les personnes positives du *pool* en cas de test positif dans l'échantillon mixte (p. ex., dans les foyers pour personnes âgées), les prélèvements individuels doivent être conservés dans des conditions définies (selon les instructions du laboratoire responsable). Tous les échantillons uniques du *pool* testé positif doivent être à nouveau analysés individuellement afin d'établir quel(s) prélèvement(s) est (sont) positif(s).

Exigences minimales de qualité

Les spécialistes de laboratoire définissent les prélèvements utilisés (p. ex., nasopharyngé, salivaire, gargarisme) et la méthode d'analyse de même que la taille maximale d'un *pool*. Dans un échantillon mixte, un unique échantillon positif au SARS-CoV-2 correspondant à une valeur CT de 32,5 mesurée avec le test cobas SARS-CoV-2 (P/N 09175431190) sur le système COBAS de Roche doit être identifiable avec un taux de détection supérieur à 95 %. Des sets d'échantillons standardisés peuvent être commandés auprès de l'OFSP pour la validation. La taille optimale d'un *pool* doit être déterminée de concert avec le laboratoire chargé de l'analyse et devrait se situer entre 8 et 12 échantillons individuels. Plus le nombre de prélèvements dans un échantillon mixte est élevé, plus il est difficile de produire de bons résultats analytiques du fait d'une sensibilité moindre causée par la dilution due au *pooling*.



Gestion des *pools* positifs lors des tests répétés:

Les tests répétés à partir d'échantillons de salive, organisés dans les entreprises, permettent d'identifier rapidement les personnes infectieuses, de manière à pouvoir détecter et prévenir tôt les flambées et protéger les établissements et leurs collaborateurs. On peut ainsi éviter les absences importantes causées par les flambées et celles liées à la maladie ou à l'isolement.

Phase 1: participation au <i>pooling</i> régulier - remise d'un échantillon de salive une fois par semaine	Phase 2: pool positif - personnes infectées non encore déterminées²	Phase 3: personnes infectées déterminées
<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe STOP / les règles d'hygiène et de conduite (quels que soient les résultats des tests) Tester les personnes symptomatiques indépendamment des tests répétés 	<p>La probabilité qu'a chaque personne d'être infectée se situe entre 5 et 20%, selon la taille du <i>pool</i>.</p> <ol style="list-style-type: none"> Effectuer immédiatement un diagnostic de confirmation par PCR. Jusqu'au résultat du test PCR (détermination des personnes infectées), appliquer des mesures de sécurité supplémentaires après évaluation de la situation: <ul style="list-style-type: none"> tri supplémentaire au moyen de tests rapides antigéniques (nasopharyngés) immédiats, effectués par une personne formée (p. ex., un médecin du travail) ; isolement si positif télétravail si possible respect absolu des règles STOP (distance, masque, hygiène des mains impeccable, toujours aérer sans exception), y compris pendant les pauses pas de contacts dans le cadre privé si possible, ne pas utiliser les transports en commun <p>(pas de mesures pour les contacts des personnes appartenant à un <i>pool</i> positif, jusqu'à la phase 3: personnes infectées déterminées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe STOP / les règles d'hygiène et de conduite (quels que soient les résultats des tests) Tester immédiatement les personnes symptomatiques indépendamment des tests répétés <p>Toute personne positive à un test PCR individuel se place en isolement: https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/merkblatt-selbstisolation-covid-19.pdf.download.pdf/covid-19_anweisungen_isolation.pdf</p> <p>Même si elles ne sont pas vaccinées, les personnes de l'entreprise en contact avec la personne isolée ne doivent pas se placer en quarantaine (condition : tests répétés dans l'entreprise).</p> <p>Si, en l'espace de dix jours, au moins deux personnes appartenant à une même unité de travail ou en contact entre elles sont testées positives, le service cantonal compétent procède à l'enquête habituelle en cas de flambée, afin d'empêcher que l'infection ne gagne des portions importantes de l'entreprise.</p>

² Les dispositions cantonales peuvent s'écarter de cette recommandation.